

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**
N° 2026-082**Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire neuf pour les besoins du service
propreté urbaine**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2026.022 du 20 mars 2026,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-8,**Considérant** que le véhicule actuellement affecté au service de propreté urbaine est hors d'usage et ne permet plus d'assurer normalement les missions confiées à ce service,**Considérant** que le maintien en fonctionnement du service de propreté urbaine nécessite le remplacement rapide de ce véhicule afin d'assurer la continuité du service public et les missions quotidiennes d'entretien et de propreté de la commune,**Considérant** qu'un premier opérateur économique consulté a indiqué un délai de livraison de l'ordre de six mois, délai incompatible avec les nécessités de fonctionnement du service,**Considérant** qu'un second opérateur économique a transmis à la commune un devis portant sur l'acquisition d'un véhicule répondant aux besoins du service de propreté urbaine, pour un montant de 41 966,67 € HT, soit 50 360,00 € TTC,**Considérant** que la valeur estimée de cette acquisition est inférieure au seuil de 60 000,00 € HT prévu par l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services, permettant la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;**Considérant** que l'offre présentée par l'entreprise BOGEY BONNEVILLE UTILITAIRE constitue une offre pertinente au regard des besoins de la collectivité, notamment au regard des caractéristiques du véhicule et du délai de mise à disposition proposé ;**Considérant** qu'il convient, dès lors, de procéder sans délai à l'acquisition de ce véhicule afin de garantir la continuité du service public de propreté urbaine ;**D É C I D E****ARTICLE 1 :** D'approuver l'acquisition auprès de la société BOGEY BONNEVILLE UTILITAIRES situé 31, Avenue de la Roche Parnale, ZI des Fourmis, 74130 BONNEVILLE, d'un véhicule utilitaire neuf de marque ISUZU pour un montant de 41 600,00 € HT, soit 50 360,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 03/09/2026

Par délégation du Maire
M. BELMAS Jean-Pierre
Maire-AdjointPar délégation du Maire, M. BELMAS Jean-Pierre
Maire adjoint, certifie le caractère exécutoire
du présent acte télétransmis en sous-préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le